

INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES

REÇU le 18 MAI 2018

L'Inspection générale des carrières

à

SAS DE BAGNEUX
Madame Stéphanie CASCIOLA
148 rue de l'Université
75007 PARIS

Dossier. n° EE-1372-18
IGC n° A18DVD-003281

Objet : BAGNEUX – site des Mathurins

Ref : Votre courrier reçu à l'Inspection générale des carrières le 2 mai 2018
Rapport Esiris 18.2.1994_B du 25/01/2018

Madame,

Par courrier du 25 janvier 2018, vous avez complété l'étude d'impact du projet.

Dans ce courrier, vous apportez des précisions sur les principes généraux de prise en compte des anciennes carrières. Ceux-ci sont conformes à mon avis du 21 mars 2018. Les justifications relatives à la situation du bâtiment Y pourront être apportées lors de la phase d'instruction du permis de construire correspondant.

Concernant la note de dimensionnement de la géogrille présentée dans le rapport Esiris 18.2.1994_B du 25 janvier 2018, l'hypothèse de fontis de 4 mètres de diamètre à prendre en compte me paraît insuffisante. Dans son rapport G11 12.195.6647, la société Roc Sol mentionne en effet à plusieurs reprises que le site, dans son ensemble, a déjà connu la venue à jour de fontis de grande ampleur, précisant page 11 que ceux-ci peuvent atteindre 20 mètres.

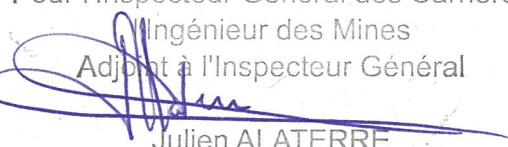
Je vous invite donc à reconsidérer et justifier le diamètre de fontis à prendre en compte pour le dimensionnement de la géogrille.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

14 MAI 2018

Paris, le

L'Ingénieur des Mines
Adjoint à l'Inspecteur général des carrières

Pour l'Inspecteur Général des Carrières
Ingénieur des Mines
Adjoint à l'Inspecteur Général

Julien ALATERRE